

## **Congé de formation professionnelle**

- Candidatures pour l'année scolaire 2009-2010 par internet :  
**<http://www.ac-bordeaux.fr/confor>**  
du 17 novembre 2008 au 5 décembre 2008 (minuit)
- La notice de candidature et les pièces justificatives devront être retournées au Rectorat, par la voie hiérarchique pour le 17 décembre 2008 au plus tard.
- Personnels concernés : enseignants et personnels d'éducation titulaires, les maîtres auxiliaires et les contractuels en CDI.
- Les critères de classement des demandes sont, dans l'ordre :
  - **pour un 1<sup>er</sup> congé :**
    - le nombre de demandes antérieures
    - le nombre de mois demandés : priorité est accordée aux demandes portant sur 10 mois à temps complet ou 10 mois à mi-temps
    - l'ancienneté générale des services
  - **pour une demande de prolongation :**
    - logique de formation et poursuite d'un cursus universitaire
    - puis ordre des critères retenus pour les 1<sup>ères</sup> demandes

**Très important :** le nombre de demandes antérieures (obtenues dans l'académie de Bordeaux ou dans une autre) doit être impérativement justifié en joignant à la confirmation d'inscription les copies des attestations fournies par l'administration. Ceci concerne aussi bien les demandes de premier congé que les prolongations.

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de votre confirmation d'inscription pour le suivi de votre dossier.  
Nous siégeons à la commission d'attribution.

A titre d' exemple, pour le congé de formation 2008/2009, voici le nombre de demandes antérieures qu'il fallait, par corps, pour l'obtenir :

PEGC : 0  
PLP : 2 (pas toutes)  
CPE : 2 (pas toutes)  
EPS : 3  
Agrégés : 3 (pas toutes)  
Certifiés : 4 (pas toutes)

## **Mouvement inter-académique 2008**

La note de service est parue au B.O. spécial mutations.

Voeux à formuler sur le serveur SIAM I-PROF accessible par :

**[www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam)**

**Le serveur est ouvert du 20 novembre 2008 au 8 décembre 2008.**